

Prévention et sécurité dans les collectivités territoriales : organisation et personnels

au 31 décembre 2006

étude par secteur d'activité

Résumé

Parmi les principaux enseignements livrés par cette étude, on peut retenir qu'au 31 décembre 2006, on dénombre près de 41 000 agents territoriaux affectés aux activités de prévention et de sécurité. Ils représentent 3,5% de l'ensemble des agents territoriaux. Deux tiers de ces agents sont des hommes alors que dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, ils ne représentent que 40 % des agents. La part des titulaires est plus importante que celle des titulaires de l'ensemble de la fonction publique territoriale (87,1 % contre 69,5 % dans la FPT), 8 % sont des non titulaires, et 2,5 % sont en emplois aidés.

Les agents de catégorie A et B affectés aux missions de prévention et de la sécurité sont en faible proportion, respectivement ils représentent 3,5 % et 8 % alors que pour l'ensemble de la fonction publique territoriale ces taux s'élèvent à 9 % et 14 %. La catégorie C représente 80,9 % des effectifs. C'est au sein des communes de 20 000 à 40 000 habitants que la proportion d'agents de catégorie A et B est la plus élevée.

Sur les 41 000 agents territoriaux affectés à ces missions, on constate qu'ils sont principalement répartis en trois filières : la filière police municipale représente la part la plus importante (41,2 % avec 16 597 agents), la filière technique (28,8 % avec 11 604 agents) et la filière administrative (17 % avec 6 827 agents). La majeure partie des agents titulaires et non titulaires relève de neuf cadres d'emplois. Celui du cadre d'emplois des agents de police municipale pour 37,6 % (soit presque deux agents sur cinq), et les adjoints techniques 20,8 %, les adjoints et agents administratifs à hauteur de 13 %.

Les agents exerçant le métier de policier municipal sont presque entièrement de catégorie C (98,3 %), Ce n'est pas le cas pour les agents de médiation et de prévention (63,4 %), les responsables de service de police municipale (66,1 %), ou les agents de surveillance de la voie publique (73,4 %).

Les missions de prévention et de sécurité sont affectées à du personnel varié et proche de la population, doté de compétences à la fois administrative et judiciaire. Néanmoins 68 % des agents chargés des missions de prévention et de sécurité exercent des métiers de la famille professionnelle prévention et sécurité, les autres métiers exercés par ces agents sont des métiers des familles professionnelles administrative, comme les agents de gestion administrative (5 % des agents), les chargés d'accueil (2 %) et technique, tel les agents de maintenance des équipements sportifs (1,5 %).

<i>Introduction</i> _____	6	B. Recensement des agents territoriaux affectés aux missions de prévention et de sécurité _____	17
A. Organisation des missions de prévention et de sécurité dans les collectivités territoriales _____	9	<i>Précisions sur les approches, les notions et les concepts de l'emploi public territorial</i> _____	18
<i>Périmètre d'étude</i> _____	10	1. Démographie des agents affectés aux missions de prévention et de sécurité dans les collectivités territoriales _____	19
➤ Premier critère : le personnel _____	10	<i>a. Effectifs</i> _____	19
➤ Deuxième critère : l'organisation _____	10	➤ Début 2007, plus de 41 300 agents affectés aux activités de prévention et de sécurité _____	19
➤ Troisième critère : l'activité _____	10	➤ Un peu plus d'un agent sur quatre travaille dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants _____	19
➤ Champ retenu : 14 417 collectivités concernées par les missions de prévention et de sécurité _____	10	➤ La majorité des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité travaillent à temps plein _____	20
1. Personnel _____	12	➤ Dans les petites communes, un agent sur quatre travaille à temps non complet _____	20
2. Organisation _____	12	<i>b. Genre</i> _____	20
3. Activités _____	13	➤ Une sous-représentation des femmes affectées aux missions de la prévention et de la sécurité _____	20
<i>a. Près de 9 collectivités concernées par la prévention et la sécurité sur 10 ont déclaré exercer au moins une activité à ce titre</i> _____	13	➤ Un taux de féminisation plus élevé dans les communes de plus de 80 000 habitants _____	21
➤ Trois collectivités sur quatre concernées par les missions de prévention et de sécurité exercent au moins une activité dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique _____	14	<i>c. Structure par âge</i> _____	21
➤ 45 % des collectivités concernées par la prévention et la sécurité exercent au moins une activité dans chacun des quatre domaines _____	14	➤ Début 2007, les agents chargés de la prévention et de la sécurité sont en moyenne plus jeunes que dans l'ensemble de la fonction publique territoriale _____	21
<i>b. Activités exercées dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique</i> _____	14	➤ Une même classe modale pour les hommes et les femmes : 40-44 ans _____	21
<i>c. Activités exercées dans le domaine de l'hygiène, de la salubrité et de l'environnement</i> _____	15	➤ Les femmes en moyenne un peu plus jeunes que les hommes _____	22
<i>d. Activités exercées dans le domaine de la réglementation générale</i> _____	15	➤ Des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité plus jeunes dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants _____	22
<i>e. Activités exercées dans le domaine de l'occupation du domaine public</i> _____	15		

2. Caractéristiques statutaires _____ 23

- a. *Statut* _____ 23
- Près de neuf agents sur dix affectés aux missions de la prévention et de la sécurité sont titulaires _____ 23
 - Une proportion relativement plus importante de non titulaires dans les grandes communes _____ 23
 - Une part importante des non titulaires et des emplois aidés affectés aux activités de la prévention et de la sécurité travaillent à temps non complet _____ 24
 - Des non titulaires permanents majoritairement contractuels _____ 24
 - 39,4 % des agents non titulaires sont non permanents et sont employés principalement sur des vacances rémunérées au forfait ou à l'acte _____ 24
 - Plus de la moitié des agents en emplois aidés sont sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi _____ 25
 - Moins d'un titulaire sur trois est une femme _____ 25
- b. *Catégorie hiérarchique* _____ 25
- Une faible proportion des agents de catégorie A et B parmi les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité _____ 25
 - Une proportion importante d'agents de catégorie A dans les communautés d'agglomérations _____ 25
 - Une part importante d'agents de catégorie A parmi les non titulaires _____ 26
 - La moitié des agents de catégorie A sont des femmes _____ 26
 - Des agents de catégorie C plus jeunes _____ 26
- c. *Filière d'emplois* _____ 27
- Quatre agents chargés de la prévention et de la sécurité sur dix sont dans la filière police municipale _____ 27
 - Surtout des titulaires dans la filière police municipale _____ 27
 - Relativement moins de femmes dans la filière police municipale _____ 28
 - Des agents plus âgés dans la filière technique _____ 28
- d. *Cadre d'emplois* _____ 28
- Presque deux agents sur cinq sont des agents de police municipale _____ 28
 - Agent de police municipale, principal cadre d'emplois de catégorie C _____ 29

3. Caractéristiques organisationnelles : domaine et secteur d'affectation _____ 30

- 59,7 % des agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité sont affectés au service Police et sécurité _____ 30

4. Caractéristiques professionnelles : métiers territoriaux des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité _____ 32

- 167 métiers ont été identifiés _____ 32

a. *Les métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité* _____ 32

- 68,1 % des agents relèvent de la famille professionnelle Prévention et sécurité _____ 32
- Peu de titulaires parmi les agents de surveillance des voies publiques et parmi les agents de médiation et de prévention _____ 32
- Une forte féminisation des agents de surveillance des voies publiques _____ 32
- 29,7% des responsables de service de police municipale sont de catégorie B _____ 33

b. *Les principaux métiers administratifs et techniques exercés par les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité* _____ 33

- Les agents de gestion administrative représentent 4,7 % des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité. _____ 33
- Une part importante de titulaires chez les agents de gestion administrative _____ 34
- Une très forte féminisation des agents de gestion administrative et des chargés d'accueil _____ 34
- 30,2% des conseillers en prévention des risques professionnels sont de catégorie B _____ 34

C. Précisions méthodologiques _____ 35

Champ de l'étude _____ 36

Réalisation de l'enquête _____ 36

Bilan de l'enquête _____ 36

Introduction

Dans le cadre des missions d'observation qui lui sont dévolues, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a mené une enquête nationale approfondie sur les missions de prévention et de sécurité dans les collectivités locales et les établissements publics territoriaux.

La moitié des collectivités sollicitées (3 121) ont répondu à notre enquête qui comporte deux volets :

- l'un portant sur l'organisation des services chargés de la prévention et de la sécurité
- l'autre sur les effectifs affectés aux missions de la prévention et de la sécurité.

Les collectivités interrogées sont les communes, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), puisque depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les EPCI sont autorisés à recruter des agents de police et chefs de service de police municipale, on parle de police intercommunale.

Les agents concernés par le recensement des effectifs sont les agents, tous statuts confondus :

- ayant un cadre d'emplois de la filière police
- exerçant un métier du domaine professionnel de la sécurité
- travaillant, quel que soit leur métier, dans un service ou une direction à laquelle sont rattachées les missions de prévention et/ou de sécurité.

L'originalité de la méthode de collecte des informations et, surtout, la collaboration fructueuse des collectivités permettent pour la première fois d'analyser l'emploi des agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité dans ses quatre composantes : statutaire, organisationnelle (secteur d'affectation), professionnelle (métier) et démographique.

Car c'est bien au carrefour de ces quatre dimensions de l'emploi que se situent les problématiques de recrutement, de mobilité et de formation des prochaines années.

La conception et l'élaboration de cette enquête et du questionnaire ont été réalisées dans le cadre d'un comité de pilotage composé de :

M.	Jacques	ARMESTO	Garde champêtre principal - Président de la Fédération Nationale des Gardes Champêtres Ville de La-Salvetat-sur-Agout (34)
M.	Mohamed	AMINE	Directeur de l'observatoire de la fonction publique territoriale - CNFPT siège
M.	Janine	GHIA	Psychologue clinicienne
M.	Jean-Louis	CAPDEVILLE	Formateur spécialisé en écrits professionnels
M.	Stéphane	CAUSSIGNAC	Chef de service de police municipale Ville de Perpignan (66)
M.	Jean-Luc	CHAILAN	Chef de service de police municipale Ville de Caveirac (30)
M.	Joel	DAUGAS	Chef de service de police municipale Ville de Portiragnes (34)
M.	Eric	GUERIN	Docteur en droit public
M.	Jean-Luc	LAMBERT	Directeur de la Cohésion Sociale et Renouveau Urbain Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée
M.	Eric	PEYRIGUEY	Chef de service de police municipale Ville de Nîmes (30)
M.	Richard	LOSARDO	Responsable des formations Police CNFPT PACA
M.	Jean-Luc	CHALVIDAN	Responsable des formations Police CNFPT Première Couronne
M.	Daniel	MYSLINSKI	Responsable des formations Police CNFPT Rhône Alpes Grenoble
Mme	Sophie	CAUDAL	Assistante de formation Pôle Prévention Sécurité CNFPT Languedoc-Roussillon
M.	Jean-Paul	PLOTTON	Responsable du Pôle Prévention Sécurité CNFPT Languedoc-Roussillon
M.	Philippe	MOUTON	Responsable du Service Prospective Métiers et construction de l'Offre - CNFPT Siège
M.	Didier	SPITZ	Chef de Projet Service Prospective Métiers et construction de l'Offre - CNFPT Siège
M.	Jean-Pierre	IVASKEVICIUS	Responsable des formations Police CNFPT Aquitaine
M.	Jacques	JEAN	Responsable des formations Police CNFPT Lorraine

Ce rapport présente l'organisation de la prévention et de la sécurité dans les collectivités et établissements publics territoriaux et les activités exercées à ce titre d'une part, et présente, d'autre part, un état des lieux statistique des effectifs affectés à la mission de la prévention et de la sécurité.

Cette étude statistique a été dirigée par Mohamed Amine, directeur de l'Observatoire. La coordination de l'enquête statistique a été assurée par Nadia Rustand.

La collecte des données a été organisée par Sophie Caudal, animatrice du pôle de compétences Prévention Sécurité du CNFPT Languedoc Roussillon, Anthony Finiels, chargé de la gestion d'enquête, sous la direction de Jean-Paul Plotton, responsable du pôle de compétences Prévention sécurité du CNFPT Languedoc Roussillon.

Le contrôle, le codage des données et les traitements statistiques ont été réalisés par Nadia Rustand et Jérôme Broquet.

La rédaction du rapport statistique a été réalisée par Sandrine Prost et Jérôme Broquet.

A. Organisation des missions de prévention et de sécurité dans les collectivités territoriales

Périmètre d'étude

Pour dessiner le périmètre de l'étude, nous avons croisé plusieurs critères :

➤ Premier critère : le personnel

Rapporté aux 38 430 communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) potentiellement concernés par la prévention et la sécurité, 21,3 % d'entre elles déclarent disposer de personnel rémunéré et affecté aux activités de prévention et de sécurité.

Ce pourcentage est dû à la faible proportion de communes de moins de 3 500 habitants (15,6 %) disposant de personnels rémunérés et affectés aux activités de prévention et de sécurité, alors que la quasi-totalité des communes de taille plus importante en disposent. La présence de tels personnels dans les intercommunalités est variable, 48 % dans les communautés d'agglomération, 35,7 % dans les communautés de communes et 22,2 % dans les communautés de communes.

➤ Deuxième critère : l'organisation

Parmi les 38 340 communes et EPCI potentiellement chargées des missions de prévention et de sécurité, 25,6 % déclarent disposer d'une organisation pour exercer ces missions.

18,6 % ont rattaché le domaine de la prévention et de la sécurité à une seule direction et 6,6 % l'ont rattaché à plusieurs services ou direction. Près de 20 % des communes de moins de 3 500 habitants ont une organisation de prévue contre plus de 90 % pour les communes de plus grande taille.

➤ Troisième critère : l'activité

33 % des collectivités pouvant être concernées par les missions de prévention et de sécurité exercent au moins une activité au titre de ces missions.

Ce sont dans les communes de moins de 3 500 habitants (28,6 %) et dans les intercommunalités que la proportion des collectivités exerçant au moins une activité au titre de la prévention et de la sécurité sont les plus faible. Cette proportion est supérieure à 90 % pour les communes de plus grande taille et elle atteint 100 % pour les communes de 60 000 à 79 999 habitants.

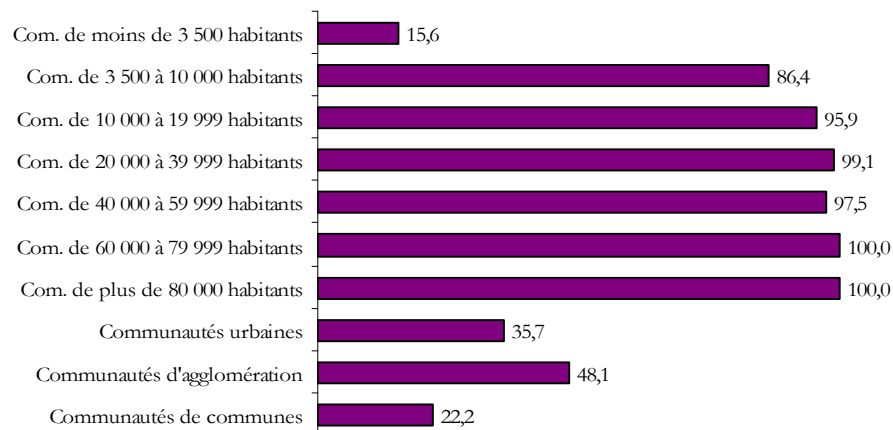
➤ Champ retenu : 14 417 collectivités concernées par les missions de prévention et de sécurité

Au 31 décembre 2006, on estime que parmi les 38 430 communes et EPCI, 14 417 ont soit du personnel, soit une organisation, soit une activité en rapport de la prévention et de la sécurité. La quasi-totalité des communes de plus de 10 000 habitants en font parti. Par contre, il y a seulement une commune de moins de 3 500 habitants sur trois de concernée.

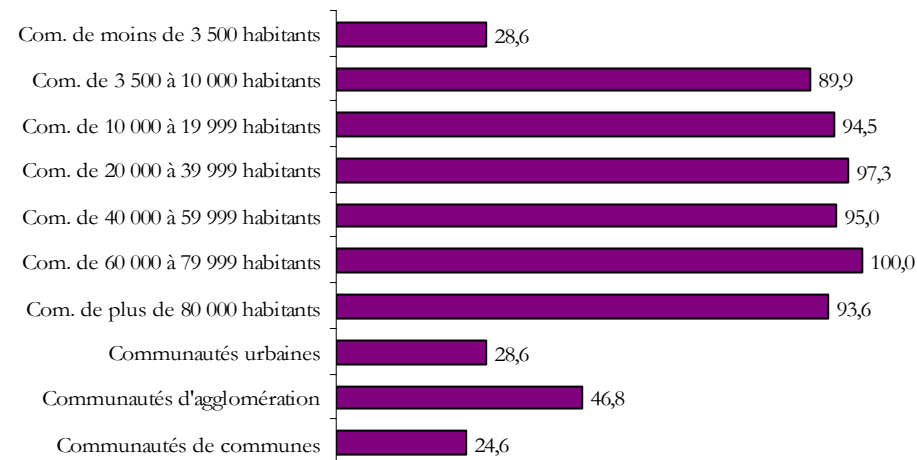
Collectivités déclarant avoir au titre de la prévention et de la sécurité :

	Nombre de collectivités	%
Personnel seulement	606	4,2
Organisation seulement	541	3,8
Activité seulement	3 732	25,9
Personnel et Organisation	670	4,6
Organisation et Activité	1 964	13,6
Personnel et Activité	402	2,8
Personnel, Organisation et Activité	6 502	45,1
<i>Ensemble</i>	<i>14 417</i>	<i>100,0</i>

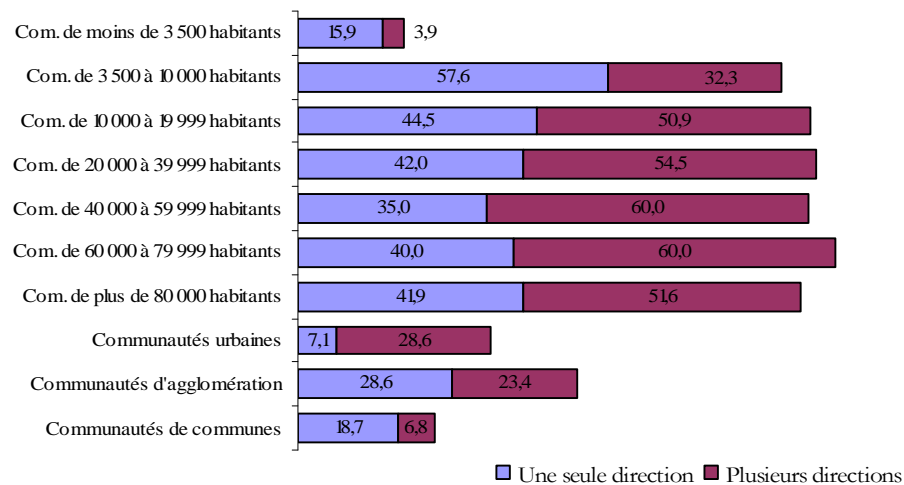
Part des collectivités disposant de personnel rémunéré affecté aux activités de prévention et de sécurité (en %)



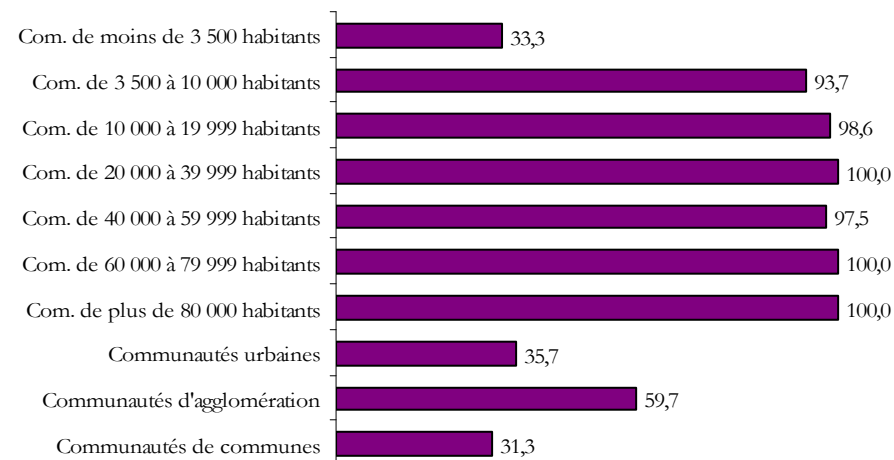
Part des collectivités exerçant au moins une activité au titre de la prévention et de la sécurité (en %)



Part des collectivités dont le domaine de la prévention et de la sécurité est rattaché à une ou plusieurs directions (en %)



Périmètre d'étude

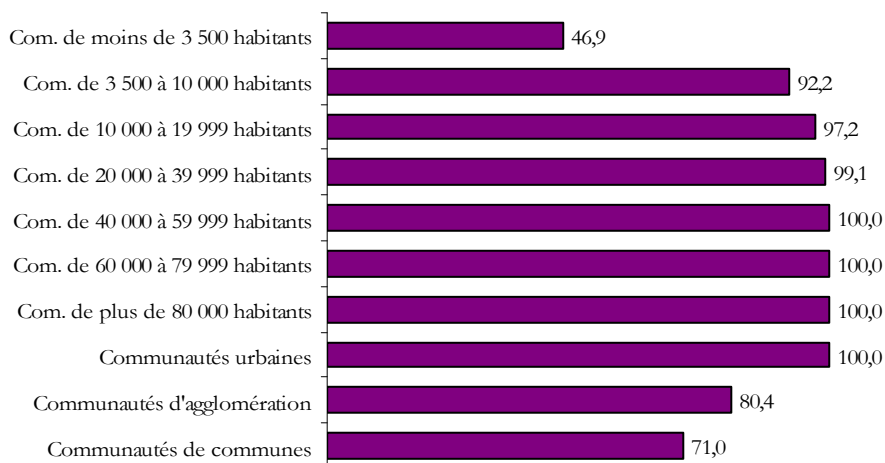


1. Personnel

Sur 14 417 communes et EPCI disposant soit de personnel, soit d'une organisation ou soit une activité au titre de la prévention et de la sécurité, 56,7 % ont déclaré avoir du personnel qui leur est dédié.

La quasi-totalité des communes de plus de 10 000 habitants et toutes les communautés urbaines rémunèrent du personnel affecté aux activités de prévention et de sécurité. Moins d'une commune de 3 500 habitants sur deux a déclaré en rémunérer.

Collectivités déclarant avoir du personnel au titre de la prévention et de la sécurité (en %)

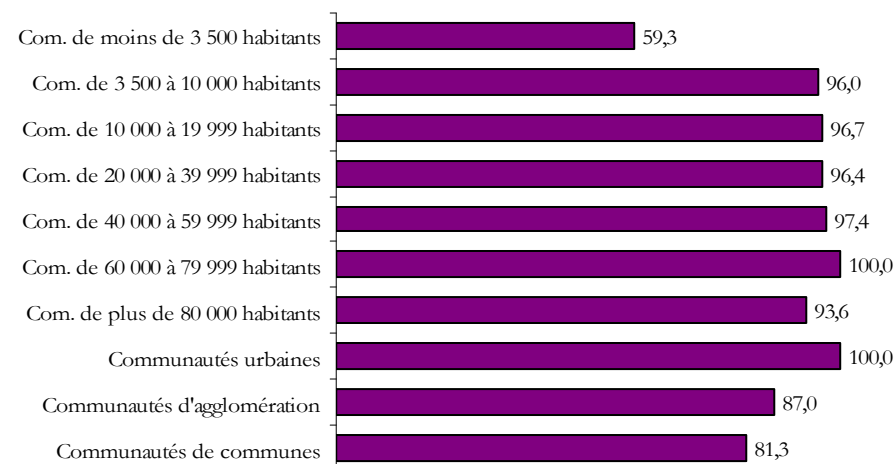


2. Organisation

Parmi les 14 417 communes et EPCI concernées par la prévention et la sécurité, 67,1 % ont déclaré être dotée d'une organisation, c'est-à-dire que dans leur collectivité, le domaine de la prévention et de la sécurité est rattaché à un ou plusieurs services.

Près de six communes de moins de 3 500 habitants sur dix relevant de notre champ d'étude disposent d'une organisation, alors qu'elles sont plus de 93 % pour toutes les autres communes.

Collectivités rattachant les missions de la prévention et de la sécurité à au moins un service (en %)



Les directions ou services, auxquels sont rattachés les missions de prévention et de sécurité, les plus cités sont ceux de Police et sécurité, équipe de direction, affaires juridiques et administratives, services techniques, personnel et ressources humaines, ainsi que direction prévention sécurité.

3. Activités

Collectivités déclarant avoir au titre de la prévention et de la sécurité :

	Pas de services	Un service	Deux services	Plus de deux services	Non réponses*
Com. de moins de 3 500 habitants	40,7	47,7	5,2	0,5	5,9
Com. de 3 500 à 10 000 habitants	4,1	62,2	16,2	11,5	6,1
Com. de 10 000 à 19 999 habitants	3,3	45,1	20,0	28,8	2,8
Com. de 20 000 à 39 999 habitants	3,6	42,0	17,0	36,6	0,9
Com. de 40 000 à 59 999 habitants	2,6	35,9	28,2	33,3	0,0
Com. de 60 000 à 79 999 habitants	0,0	40,0	6,7	46,7	6,7
Com. de plus de 80 000 habitants	6,5	41,9	6,5	35,5	9,7
Communautés urbaines	0,0	20,0	60,0	20,0	0,0
Communautés d'agglomération	13,0	47,8	19,6	8,7	10,9
Communautés de communes	18,7	59,6	8,2	5,3	8,2
<i>Collectivités du champ de la prévention</i>	<i>32,9</i>	<i>49,7</i>	<i>7,6</i>	<i>4,0</i>	<i>5,8</i>

* : collectivités ayant une organisation mais n'ayant précisé le nombre de services concernés.

Une collectivité sur deux concernée par les missions de prévention et de sécurité rattache ces missions à un seul service, ce pourcentage monte à 62 % pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

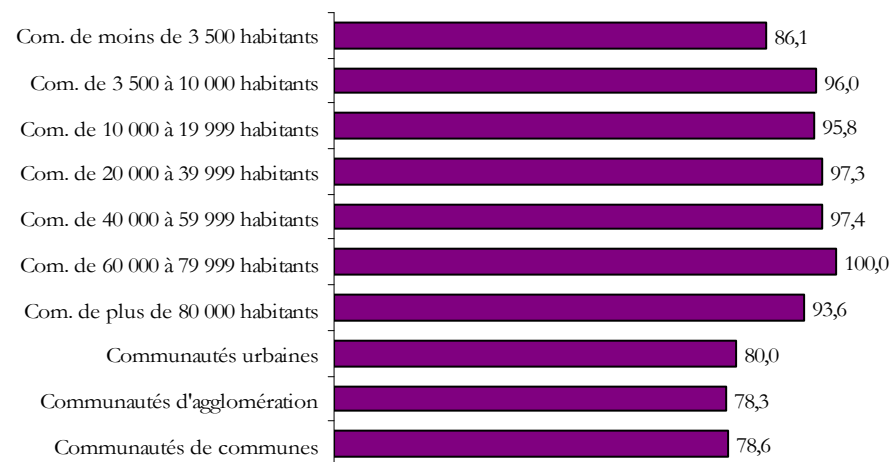
Les communes de grandes tailles rattachent ces missions à un plus grand nombre de service, en effet, la part des collectivités les rattachant à plus de deux services est supérieur à 33 % pour les communes de plus de 20 000 habitants, allant jusqu'à 46,7 % pour les communes de 60 000 à 79 999 habitants.

a. Près de 9 collectivités concernées par la prévention et la sécurité sur 10 ont déclaré exercer au moins une activité à ce titre

Des 14 417 communes et EPCI concernés par les missions de prévention et de sécurité, 87,4 % exercent au moins une activité à ce titre.

La part des EPCI exerçant au moins une activité au titre de la prévention et de la sécurité est un peu moins importante que dans les communes.

Part des collectivités exerçant au moins une activité au titre de la prévention et de la sécurité (en %)



- Trois collectivités sur quatre concernées par les missions de prévention et de sécurité exercent au moins une activité dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique

Les collectivités concernées par la prévention et la sécurité peuvent exercer des activités dans quatre domaines différents, ils sont 75 % à exercer au moins une activité dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique, 73 % dans celui de la réglementation générale, 64 % dans celui de l'occupation du domaine public et 58 % dans celui de l'hygiène, salubrité et environnement.

	Nombre de collectivités	%
Prévention et sécurité publique	10 826	75,1
Hygiène, salubrité et environnement	8 399	58,3
Réglementation générale	10 522	73,0
Occupation du domaine public	9 241	64,1
Collectivités exerçant au moins une activité	12 601	87,4

Pour chacun de ces quatre domaines d'activités, la part des collectivités ayant au moins une activité est moins importante dans les communes de moins de 3 500 habitants comparativement aux communes de plus de 3 500 habitants.

- 45 % des collectivités concernées par la prévention et la sécurité exercent au moins une activité dans chacun des quatre domaines

	Nombre de collectivités	%
Quatre domaines d'activités	6 431	44,6
Trois domaines	2 664	18,5
Deux domaines	1 766	12,2
Un domaine	1 739	12,1
Aucun domaine	1 816	12,6
	14 417	100,0

b. Activités exercées dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique

Dans le domaine de la prévention et de la sécurité publique, les activités les plus exercées sont la sécurité des abords des établissements scolaires, le stationnement et la surveillance des voies publiques, ces 3 activités sont exercées dans plus de 50 % des collectivités concernées par les missions de prévention et de sécurité.

Prévention et sécurité publique	Nombre de collectivités	%
Surveillance des voies publiques	7 262	50,4
Réglementation routière	6 189	42,9
Formation à la sécurité routière	1 743	12,1
Stationnement	7 600	52,7
Fourrières	2 483	17,2
Sécurité des abords des établissements scolaires	8 093	56,1
Gestion des incivilités	6 318	43,8
Médiation	4 604	31,9
Réglementation vidéo surveillance	484	3,4
Gardiennage des bâtiments de la collectivité	2 901	20,1
Intervention nuisances sonores	5 388	37,4
Surveillance des espaces naturels	4 254	29,5
Police du littoral, de la montagne	569	3,9
Autres missions :	600	4,2
Total domaine	10 826	75,1

c. Activités exercées dans le domaine de l'hygiène, de la salubrité et de l'environnement

Plus d'une collectivité concernée par les missions de prévention et de sécurité déclare exercer une des activités du domaine hygiène et salubrité publique.

Hygiène, salubrité et environnement	Nombre de collectivités	%
Code rural et de l'environnement	5 801	40,2
Hygiène et salubrité publique	7 720	53,5
Autres missions :	1 003	7,0
Total domaine	8 399	58,3

d. Activités exercées dans le domaine de la réglementation générale

La police funéraire, l'infraction au code de l'urbanisme et la commission de sécurité, sécurité dans les ERP sont les principales activités du domaine de la réglementation générale.

Réglementation générale	Nombre de collectivités	%
Infraction au code de l'urbanisme	7 018	48,7
Commission de sécurité, sécurité dans les ERP	6 877	47,7
Réglementation des étrangers	3 939	27,3
Police funéraire	7 539	52,3
Autres missions :	824	5,7
Total domaine	10 522	73,0

e. Activités exercées dans le domaine de l'occupation du domaine public

64 % des collectivités concernées par les missions de prévention et de sécurité exercent au moins une activité dans ce domaine, les principales activités concernent les foires et marchés (42 %), l'occupation du domaine public (41,3 %) et les règles de publicité (40,5 %).

Occupation du domaine public	Nombre de collectivités	%
Règles de publicité	5 843	40,5
Foires et marchés	6 067	42,1
Occupation du domaine public (terrasses, commerces non sédentaires)	5 960	41,3
Sans domicile, résidence fixe (gens du voyage, forains)	5 001	34,7
Autres missions :	618	4,3
Total domaine	9 241	64,1

La proportion des communes de moins de 3 500 habitants exerçant ces activités est inférieure à la moyenne de l'ensemble des collectivités pour toutes les activités de ces quatre domaines.

A l'inverse, les communes de plus grandes tailles exercent proportionnellement beaucoup plus souvent toutes ces activités.

Les communautés urbaines exercent relativement plus souvent les activités de surveillance des voies publiques, de gardiennage des bâtiments de la collectivité et l'activité du domaine Occupation du domaine public concernant les gens du voyage et les forains. De même les communautés d'agglomération exercent proportionnellement le plus souvent l'activité de gardiennage des bâtiments de la collectivité et l'activité du domaine Occupation du domaine public concernant les gens du voyage et les forains.

B. Recensement des agents territoriaux affectés aux missions de prévention et de sécurité

Précisions sur les approches, les notions et les concepts de l'emploi public territorial

La richesse et la complexité des statistiques de l'emploi territorial tiennent plus particulièrement dans la variété des points de vue adoptés (les employés et les employeurs) et de l'existence de paradigmes rivaux pour les appréhender (la nature juridique et l'activité).

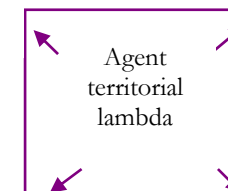
		Point de vue	
		Employeurs	Employés
Paradigmes	Nature juridique	Institutionnelle	Statutaire
	Activité	Sectorielle	Professionnelle

C'est au croisement des quatre approches complémentaires de l'emploi territorial que nous allons recenser les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité :

- **Approche institutionnelle**, selon la catégorie juridique de l'employeur ; pour apparemment évident qu'il soit, le critère essentiel sous-jacent à cette approche - à savoir un découpage institutionnel servant à ventiler les effectifs territoriaux selon la catégorie juridique de l'employeur - n'en reste pas moins peu pratique pour réaliser des regroupements simples. Quel que soient les regroupements retenus, ils sont composés de structures aux statuts juridiques, tailles et finalités souvent diverses,
- **Approche statutaire**, selon le statut juridique de l'employé ; si le statut des agents n'importe pas dans ce recensement, cette approche permet de repérer les agents ayant un cadre d'emplois de la filière police municipale,
- **Approche sectorielle**, selon le secteur d'affectation ; cette notion renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité. Cette approche permet de repérer les agents exerçant une activité liée à la prévention et à la sécurité, quel que soit le secteur ou la direction d'affectation,
- **Approche professionnelle**, selon le métier ; cette approche consiste à définir les emplois dans leur contenu en terme d'activités principales en passant par la notion de métier, qui ne coïncide pas toujours avec celle de cadre d'emplois ou de secteur d'affectation.

Approche institutionnelle :

Employé dans : *Communes*



Approche professionnelle :

Métier : *Agent de surveillance des voies publiques*
 Famille professionnelle: *Prévention et sécurité*

Approche statutaire :

Statut : *Titulaire*
 Cadre d'emplois : *Adjoint Administratif*
 Filière : *Administrative*
 Catégorie hiérarchique : *C*

Approche Sectorielle :

Secteur d'affectation : *Police et sécurité*
 Domaine d'affectation : *Missions régaliennes*

L'agent territorial est au centre de ce carré et c'est au croisement des ces quatre approches qu'il est possible de comprendre la position de l'agent territorial.

Par exemple l'agent territorial lambda relevant :

- du cadre d'emplois d'*adjoint administratif*,
- de la filière *administrative*,
- de la catégorie hiérarchique *C*,
- et de statut *titulaire*,

est employé par la collectivité :

- *commune*,

et est affecté dans un service « Police et sécurité », classé :

- dans le secteur d'affectation *Police et sécurité*,
- relevant du domaine d'affectation *Missions régaliennes*,

exerce le métier :

- d'*Agent de surveillance des voies publiques*
- relevant de la famille professionnelle *Prévention et sécurité*.

La principale originalité de l'enquête statistique sur les agents en charge des missions de prévention et de sécurité est qu'elle permet de dénombrer les éléments de chaque approche, de croiser les éléments de chaque approche entre eux, et de croiser les approches entre elles. Ces quatre approches sont complétées par l'analyse démographique et/ou géographique (quand le taux de réponse le permet). Par contre l'analyse des qualifications n'est pas toujours possible car les diplômes et le niveau d'études sont souvent moins bien renseignés.

1. Démographie des agents affectés aux missions de prévention et de sécurité dans les collectivités territoriales

a. Effectifs

- Début 2007, plus de 41 300 agents affectés aux activités de prévention et de sécurité

Au 31 décembre 2006, on dénombre 41 309 agents, tous statuts confondus, affectés aux activités de prévention et de sécurité. Ils représentent 3,5% de l'ensemble des agents territoriaux. Leur répartition est inégale entre les collectivités.

- Un peu plus d'un agent sur quatre travaille dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants

En France, sur un potentiel de 38 430 collectivités et établissements publics territoriaux qui pourraient être concernés par les missions de la prévention et de la sécurité, les agents chargés de la prévention et de la sécurité travaillent principalement dans les organismes communaux, plus précisément dans les grandes communes (plus de 20 000 habitants). Elles emploient à elles seules 58,9 % des effectifs affectés à la prévention et à la sécurité. Notons qu'un peu plus d'un agent sur quatre (26 %) travaille dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants. Les petites communes, celles de moins de 3 500 habitants, emploient 12,1 % des effectifs.

Les organismes intercommunaux n'emploient que 1,7 % des agents avec pour principal employeur, les communautés d'agglomérations (1,2 %).

Cette répartition des agents entre les collectivités ne reflète pas celle de l'ensemble des agents communaux et intercommunaux. La part des agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité est inférieure à celle de l'ensemble des agents dans les communes de moins de 3 500 habitants. Et à contrario, leur part est supérieure dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants et de plus de 80 000 habitants.

En revanche, les agents chargés de la prévention et de la sécurité sont moins représentés dans les organismes intercommunaux (1,7 % contre 11,8 % d'agents communaux et intercommunaux).

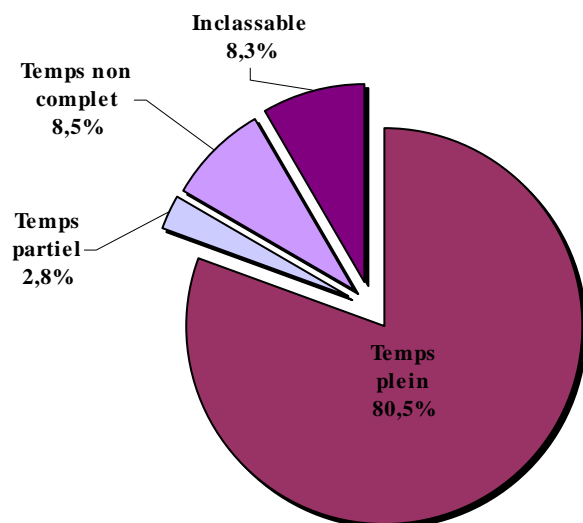
Tableau 1. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités (en %).

Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Nombre de collectivités et d'établissements	Effectifs des agents "Prévention et sécurité"	% des agents "Prévention et sécurité"	% de l'ensemble des agents communaux et intercommunaux
Communes de moins de 3 500 habitants	33 239	4 993	12,1	20,9
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	1 776	6 512	15,8	15,0
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	470	4 776	11,6	11,9
Communes de 20 000 à 39 999 habitants	263	10 750	26,0	14,1
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	114	5 244	12,7	12,6
Communes de plus de 80 000 habitants	49	8 344	20,2	13,8
Ensemble des organismes communaux	35 911	40 619	98,3	88,2
Communautés Urbaines (CU)	14	93	0,2	2,7
Communautés d'Agglomérations (CA)	162	501	1,2	5,0
Communautés de Communes (CC)	2 343	97	0,2	4,1
Ensemble des organismes intercommunaux	2 519	690	1,7	11,8
Ensemble	38 430	41 309	100,0	100,0

- La majorité des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité travaillent à temps plein

Quatre agents sur cinq travaillent à temps plein (80,5 %). Seulement 8,5 % des agents sont employés à temps non complet.

Graphique 1. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la condition d'emploi (en %).



- Dans les petites communes, un agent sur quatre travaille à temps non complet

La part d'agents employés à temps non complet est la plus élevée dans les petites communes (25,4 %). A l'inverse, elle est la plus faible dans les organismes intercommunaux qui emploient presque tous leurs agents à temps plein. Les agents qui travaillent à temps partiels sont plutôt employés dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Tableau 2. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités et selon la condition d'emploi (en %).

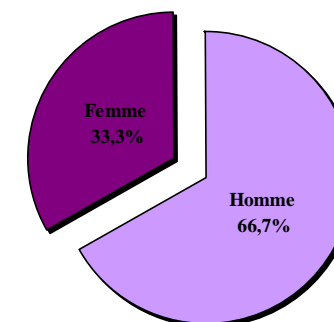
Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Effectifs	Répartition selon la condition d'emploi (%)			
		Temps plein	Temps partiel	Temps non complet	Inclassable
Communes de moins de 3 500 habitants	4 993	73,5	0,7	25,4	0,5
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	6 512	88,7	3,1	6,3	2,0
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	4 776	84,8	3,3	9,3	2,6
Communes de 20 000 à 39 999 habitants	10 750	72,4	3,3	4,8	19,5
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	5 244	87,3	2,9	4,8	5,0
Communes de plus de 80 000 habitants	8 344	80,6	3,1	7,0	9,3
Ensemble des organismes communaux	40 619	80,2	2,8	8,5	8,4
Communautés Urbaines (CU)	93	95,7	1,1	3,2	-
Communautés d'Agglomérations (CA)	501	94,5	0,4	4,2	0,8
Communautés de Communes (CC)	97	100,0	-	-	-
Ensemble des organismes intercommunaux	690	95,4	0,4	3,5	0,6
Ensemble	41 310	80,5	2,8	8,5	8,3

b. Genre

- Une sous-représentation des femmes affectées aux missions de la prévention et de la sécurité

Les femmes sont faiblement représentées parmi les agents chargés de la prévention et de la sécurité. Alors qu'elles représentent 61,2 % de l'ensemble des agents territoriaux, la part de celles qui sont affectées aux activités de prévention et de sécurité est divisée par deux (33,3 %).

Graphique 2. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le sexe (en %).

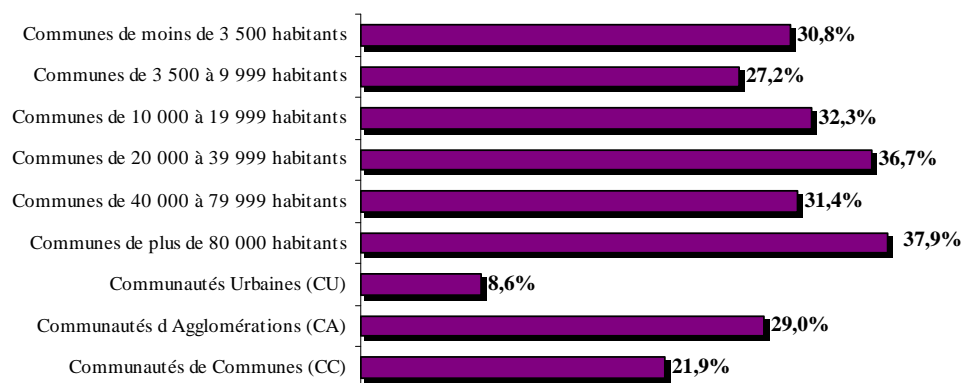


➤ **Un taux de féminisation plus élevé dans les communes de plus de 80 000 habitants**

Dans les communes de plus de 20 000 habitants, 35,9 % des agents travaillant aux missions de la prévention et de la sécurité sont des femmes. Ce taux de féminisation est élevé dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants (36,7 %) et dans les communes de plus de 80 000 habitants (37,9 %). Au contraire, il est plus faible dans les communes moyennes (3 500 à 10 000 habitants) : 27,2 % de femmes y sont employées.

Le taux de féminisation des organismes intercommunaux est également très faible notamment dans les communautés urbaines où seulement 8,6 % des effectifs chargés de la prévention et de la sécurité sont des femmes.

Graphique 3. Taux de féminisation des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités (en %).



c. Structure par âge

➤ **Début 2007, les agents chargés de la prévention et de la sécurité sont en moyenne plus jeunes que dans l'ensemble de la fonction publique territoriale**

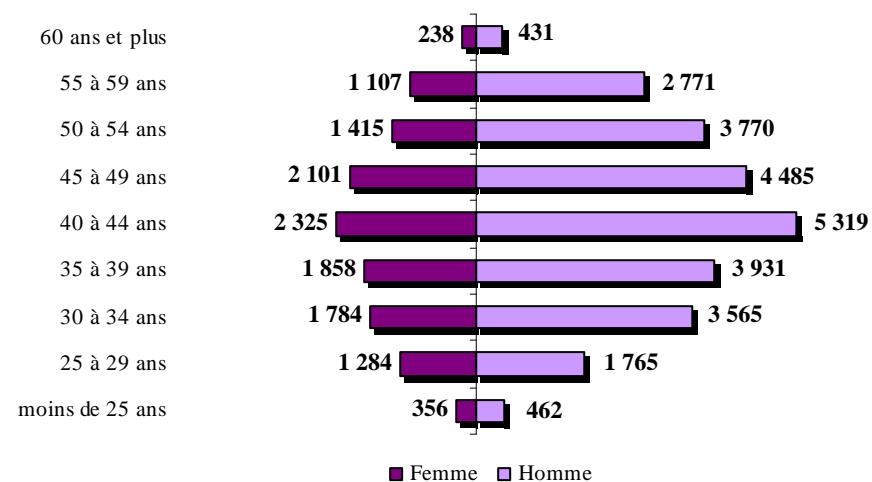
Au 31 décembre 2006, les agents titulaires et non titulaires permanents affectés aux activités de prévention et de sécurité ont en moyenne 42 ans et 6 mois.

25 % d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans alors qu'ils ne sont que 9,9 % à avoir moins de 30 ans. 65,1 % des agents ont entre 30 et 50 ans. Globalement, les agents affectés aux activités de prévention et de sécurité sont plus jeunes que l'ensemble des agents territoriaux (43 ans et 5 mois). 30 % ont plus de 50 ans et 9 % moins de 30 ans.

➤ **Une même classe modale pour les hommes et les femmes : 40-44 ans**

Malgré des effectifs plus nombreux pour les hommes, la pyramide des âges par sexe indique une structure d'âge quasi identique entre les hommes et les femmes. Pour les femmes comme pour les hommes, les agents les plus nombreux sont âgés de 40 à 44 ans. Les moins nombreux se retrouvent aux deux extrémités de la pyramide : il s'agit des moins de 25 ans et des plus de 60 ans.

Graphique 4. Pyramide des âges des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le sexe (hors emplois aidés et non titulaires non permanents).

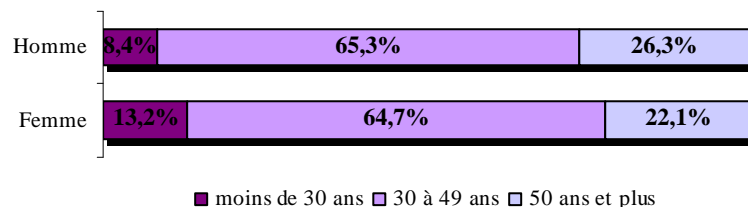


➤ Les femmes en moyenne un peu plus jeunes que les hommes

Toutefois, les femmes ont en moyenne 1,3 an de moins que les hommes : au 31 décembre 2006, elles sont en moyenne âgées de 41,7 ans contre 43 ans pour les hommes.

La part des femmes âgées de moins de 30 ans est plus importante que celle des hommes (13,2 % contre 8,4 % chez les hommes). Au contraire, la part des femmes de plus de 50 ans est plus faible : 22,1 % des femmes sont âgées de plus de 50 ans contre 26,3 % chez les hommes).

Graphique 5. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le sexe et selon l'âge (hors emplois aidés et titulaires non permanents).



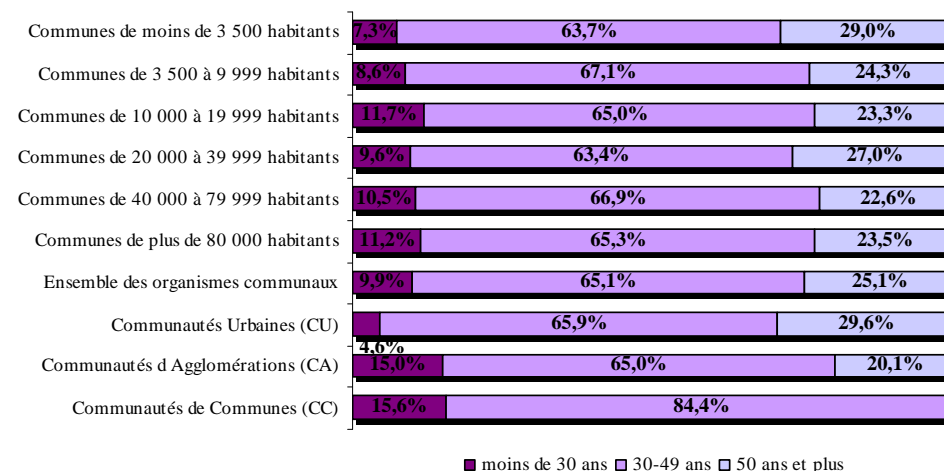
➤ Des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité plus jeunes dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants

Parmi les organismes communaux, les agents des communes de 10 000 à 20 000 habitants sont en moyenne un peu plus jeunes (41,6 ans). La part des moins de 30 ans y est un peu plus importante que dans les autres communes (11,7 %). Au contraire, les agents des petites communes sont les plus âgés en moyenne (43,8 ans). La part des plus de 50 ans y est la plus importante (29 %).

Globalement, les agents affectés aux activités de la prévention et de la sécurité, très peu nombreux, qui travaillent dans les organismes intercommunaux sont les plus jeunes. La part des moins de 30 ans y est plus importante que dans les organismes communaux : 13,7 % des agents se trouvent dans cette tranche d'âge contre 9,9 % dans les organismes communaux. Les plus jeunes sont les agents qui travaillent dans les

communautés de communes : ne dépassant pas 50 ans, ils ont en moyenne 35 ans et 6 mois. La structure d'âge des agents travaillant dans les communautés urbaines est plus proche de celle des organismes communaux.

Graphique 6. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités et selon l'âge (hors emplois aidés et titulaires non permanents).



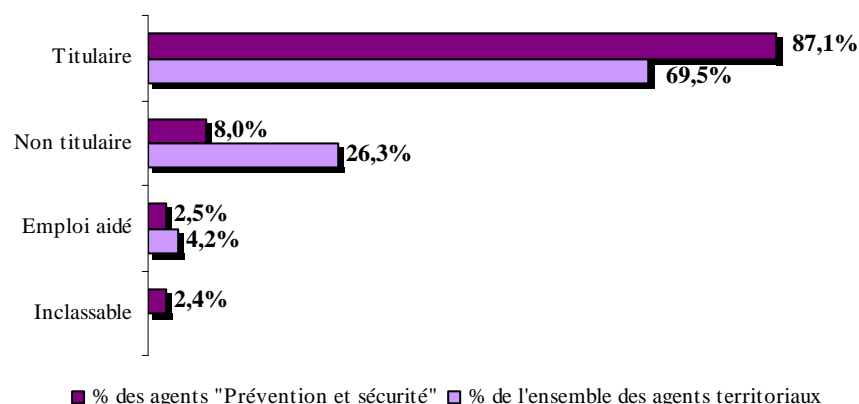
2. Caractéristiques statutaires

a. Statut

- Près de neuf agents sur dix affectés aux missions de la prévention et de la sécurité sont titulaires

On dénombre 35 982 agents titulaires parmi les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité. Leur part (87,1 %) est nettement plus importante que celle des titulaires de l'ensemble de la fonction publique territoriale (69,5 %). 8 % des agents sont non titulaires et 2,5 % sont en emplois aidés. Parmi les non titulaires, un peu plus de la moitié sont sur des emplois permanents (51,9 %). 39,4 % sont au contraire sur des emplois non permanents. Comparativement à l'ensemble des agents territoriaux, les non titulaires affectés aux activités de prévention et de sécurité sont relativement moins nombreux (8 % contre 26,3 %). De même pour les emplois aidés : ils représentent 2,5 % des effectifs contre 4,2 % de l'ensemble des agents territoriaux.

Graphique 7. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le statut (en %).



- Une proportion relativement plus importante de non titulaires dans les grandes communes

La part des agents titulaires est moindre dans les organismes communaux (87,1 % contre 89,4 % dans les organismes intercommunaux), notamment dans les grandes communes (plus de 80 000 habitants) où 82,8 % des agents sont titulaires. Comparativement aux autres communes, les petites communes accueillent une part importante de titulaires (90,2 %) et d'emplois aidés (4 %) au détriment des non titulaires qui représentent 5,8 % des effectifs. C'est dans les communes de plus de 10 000 habitants que leur part est la plus élevée.

Notons que, à la différence des communautés urbaines et des communautés d'agglomérations, tous les agents qui travaillent dans les communautés de communes sont titulaires. Parmi les organismes intercommunaux, les communautés d'agglomérations comptent la plus grande proportion d'agents non titulaires (9,2 %).

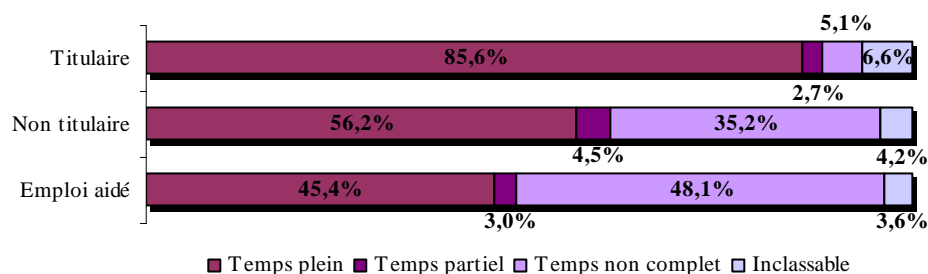
Tableau 3. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivité et selon le statut (en %).

Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Effectifs	Répartition selon le statut (%)			
		Titulaire	Non titulaire	Emploi aidé	Inclassable
Communes de moins de 3 500 habitants	4 993	90,2	5,8	4,0	-
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	6 512	90,8	6,3	2,8	0,2
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	4 776	86,0	10,3	3,4	0,4
Communes de 20 000 à 39 999 habitants	10 750	87,2	8,3	3,2	1,4
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	5 244	87,1	10,0	1,5	1,5
Communes de plus de 80 000 habitants	8 344	82,8	7,9	0,8	8,5
Ensemble des organismes communaux	40 619	87,1	8,0	2,5	2,4
Communautés Urbaines (CU)	93	93,6	4,3	2,2	0,0
Communautés d'Agglomérations (CA)	501	86,6	9,2	1,7	2,5
Communautés de Communes (CC)	97	100,0	-	-	-
Ensemble des organismes intercommunaux	690	89,4	7,2	1,4	1,9
Ensemble	41 310	87,1	8,0	2,5	2,4

➤ Une part importante des non titulaires et des emplois aidés affectés aux activités de la prévention et de la sécurité travaillent à temps non complet

La part des agents à temps non complet est particulièrement importante chez les non titulaires puisqu'ils représentent 35,2 %. Le travail à temps non complet est surtout le fait des agents en emplois aidés : ils sont près de la moitié (48,1 %) à être concernés. Les temps pleins ne représentent que 45,4 % des emplois aidés. Quant au temps partiel, il concerne surtout les agents non titulaires avec 4,5 %. Pour rappel les agents titulaires et non titulaires sont majoritairement employés à temps plein (respectivement 85,6 % et 56,2 %). Seulement 5,1 % des agents titulaires travaillent à temps non complet.

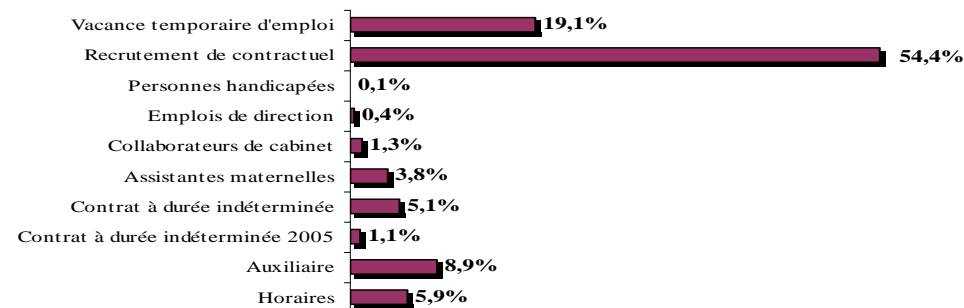
Graphique 8. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le statut et selon la condition d'emploi (en %).



➤ Des non titulaires permanents majoritairement contractuels

Globalement, la majorité des non titulaires permanents, qui représentent 52 % de l'ensemble des non titulaires, sont des contractuels (art3, alinéa 3 à 5) (54,4 %). 19,1 % sont recrutés en raison d'une vacance temporaire d'emploi.

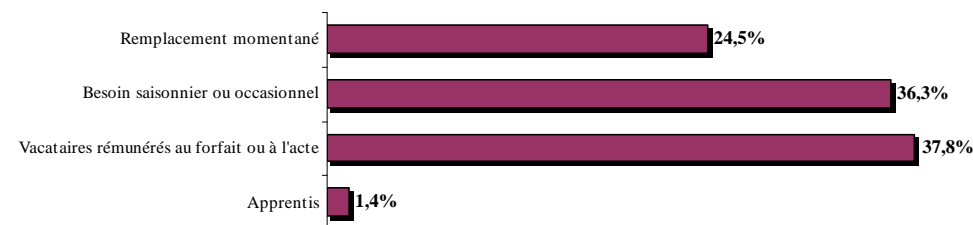
Graphique 9. Répartition des agents non titulaires permanents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la situation juridique de recrutement (en %).



➤ 39,4 % des agents non titulaires sont non permanents et sont employés principalement sur des vacances rémunérées au forfait ou à l'acte

Ne représentant que 3 % des agents affectés aux missions de prévention et de sécurité, les non titulaires non permanents sont, en grande majorité, constitués par les vacances rémunérées au forfait ou à l'acte (37,8 %) et les besoins saisonniers ou occasionnels (36,3 %).

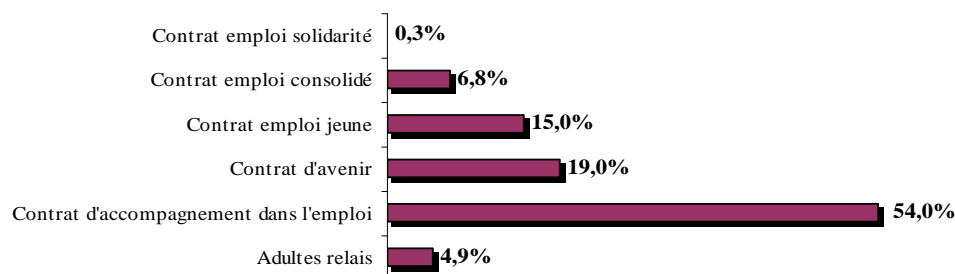
Graphique 10. Répartition des agents non titulaires non permanents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon leur situation juridique (en %).



- Plus de la moitié des agents en emplois aidés sont sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi constituent plus de la moitié des emplois aidés (54 %). Les contrats d'avenir et les contrats emploi jeunes viennent en deuxième position (respectivement 19 % et 15 %).

Graphique 11. Répartition des agents en emplois aidés affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la situation juridique de recrutement (en %).



- Moins d'un titulaire sur trois est une femme

Les femmes sont très faiblement représentées parmi les titulaires (30,9 %). Au contraire, le taux de féminisation des non titulaires et des emplois aidés est bien supérieur : plus de la moitié de ces agents (respectivement 52,3 % et 54,5 %) sont des femmes.

Graphique 12. Taux de féminisation des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le statut (en %).

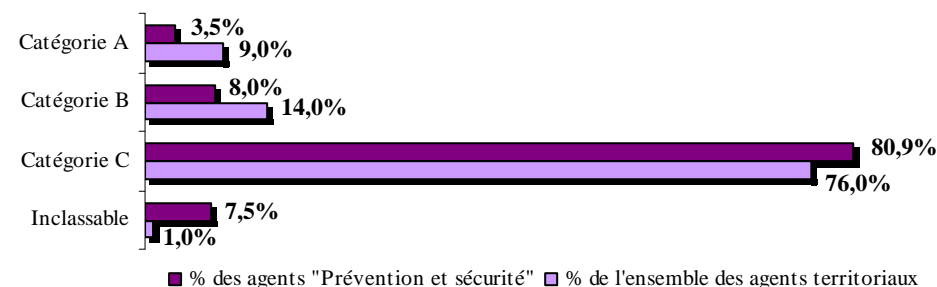


b. Catégorie hiérarchique

- Une faible proportion des agents de catégorie A et B parmi les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité

On dénombre 32 566 agents titulaires et non titulaires de catégorie C, ils représentent 80,9 % des effectifs. Leur part est un plus élevée que celle de l'ensemble des agents territoriaux (76 %). Au contraire, les agents de catégorie A et B affectés aux activités de prévention et de sécurité sont relativement sous-représentés par rapport à l'ensemble des agents territoriaux de catégorie A et B : 3,5 % sont de catégorie A (contre 9 %) et 8 % sont de catégorie B (contre 14 %).

Graphique 13. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).



- Une proportion importante d'agents de catégorie A dans les communautés d'agglomérations

C'est au sein des communes de 20 000 à 40 000 habitants que la proportion d'agents de catégories A et B est la plus élevée (respectivement 4,2 % et 10 %). Elle est a contrario plus faible dans les communes de 3 500 à 10 000 habitants (2,4 %) pour les agents de catégorie A et dans les petites communes (5,1 %) pour les agents de catégorie B.

La part des agents de catégorie A est plus importante dans les organismes intercommunaux (9 % contre 3,4 % dans les organismes communaux). Ils sont principalement employés dans les communautés d'agglomérations (12 %). Dans les communautés de communes, seuls des agents de catégorie C y travaillent.

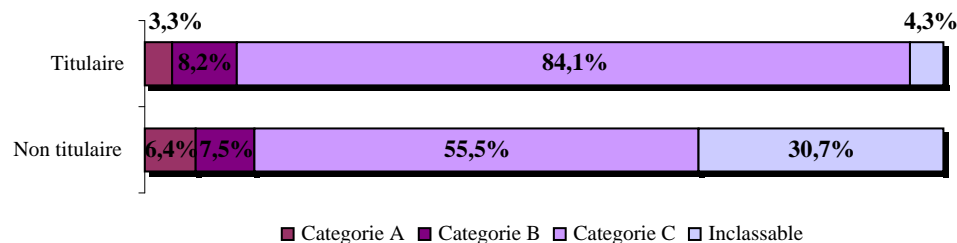
Graphique 14. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités et selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).

Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Effectifs	Répartition selon la catégorie hiérarchique (%)			
		A	B	C	Inclassable
Communes de moins de 3 500 habitants	4 792	3,6	5,1	79,2	12,2
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	6 331	2,4	8,4	83,1	6,0
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	4 613	3,1	8,5	82,2	6,2
Communes de 20 000 à 39 999 habitants	10 406	4,2	10,0	82,7	3,2
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	5 168	2,8	8,0	77,6	11,5
Communes de plus de 80 000 habitants	8 279	3,8	6,9	79,5	9,8
Ensemble des organismes communaux	39 587	3,4	8,1	81,0	7,5
Communautés Urbaines (CU)	91	2,2	6,6	69,2	22,0
Communautés d'Agglomérations (CA)	492	12,0	8,6	72,7	6,8
Communautés de Communes (CC)	97	0,0	0,0	100,0	0,0
Ensemble des organismes intercommunaux	680	9,0	7,1	76,0	7,9
Ensemble	40 267	3,5	8,0	80,9	7,5

➤ Une part importante d'agents de catégorie A parmi les non titulaires

Parmi les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité, les agents de catégorie A sont deux fois plus représentés parmi les non titulaires (6,4 %) que parmi les titulaires (3,3 %). La part des agents de catégorie C y est en revanche plus faible (55,5 % contre 84,1 %). La proportion d'agents de catégorie B est comparable entre les titulaires et les non titulaires (respectivement 8,2 % et 7,5 %).

Graphique 15. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le statut et selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).



➤ La moitié des agents de catégorie A sont des femmes

Une faible représentation des femmes est observée parmi les agents de catégorie C (30,8 %), de même que parmi les agents de catégorie B. Au contraire, la moitié des agents de catégorie A sont des femmes.

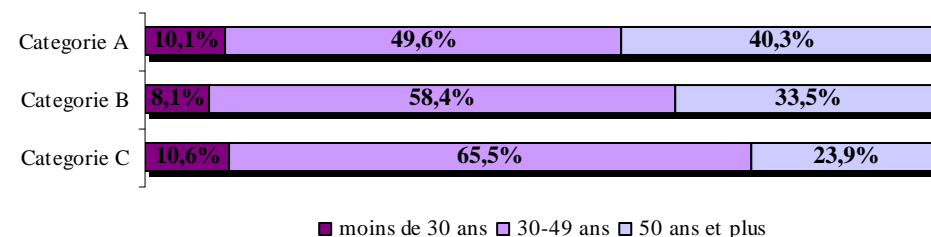
Graphique 16. Taux de féminisation des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).



➤ Des agents de catégorie C plus jeunes

Les agents de catégorie C sont en moyenne plus jeunes (42,2 ans) que leurs homologues de catégorie A (45,0 ans) et B (44,4 ans). La part des 50 ans et plus est importante pour les agents de catégorie A (40,3 % contre respectivement 33,5 % et 23,9 % pour ceux de catégorie B et C). Par contre, les agents de catégorie C âgés de 30 à 50 ans sont relativement plus nombreux : 65,5 % contre 49,6 % parmi les agents de catégorie A. Les agents de catégories B de moins de 30 ans sont moins représentés (8,1 %) que ceux de catégorie A (10,1 %) et C (10,6 %).

Graphique 17. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la catégorie hiérarchique et selon l'âge (hors emplois aidés).



c. Filière d'emplois

- Quatre agents chargés de la prévention et de la sécurité sur dix sont dans la filière police municipale

Les agents affectés aux activités de prévention et de sécurité sont principalement répartis en trois filières d'emplois : la filière police municipale qui représente la part la plus importante (41,2 %), la filière technique (28,8 %) et la filière administrative (17 %).

Tableau 4. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la filière d'emplois (hors emplois aidés).

Filière d'emplois	Effectifs des agents "Prévention et sécurité"	% des agents "Prévention et sécurité"	% de l'ensemble des agents territoriaux
Filière administrative	6 827	17,0	24
Filière technique	11 604	28,8	44,7
Filière police municipale	16 597	41,2	1,3
Autre filière	2 205	5,5	28,4
Inclassable	3 034	7,5	1,6
Ensemble	40 267	100,0	100,0

Parmi les agents titulaires et non titulaires chargés de la prévention et de la sécurité, les agents de la filière police municipale sont les plus représentés dans les organismes communaux de moins de 20 000 habitants. La filière police municipale représente plus de 50 % des agents dans les communes de 3 500 à 19 999 habitants et 45,7 % dans celles de moins de 3 500 habitants. La filière technique est relativement plus représentée dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants (37,9 % des agents) et la filière administrative l'est dans les communes de plus de 80 000 habitants, avec 21 % des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité dans cette filière.

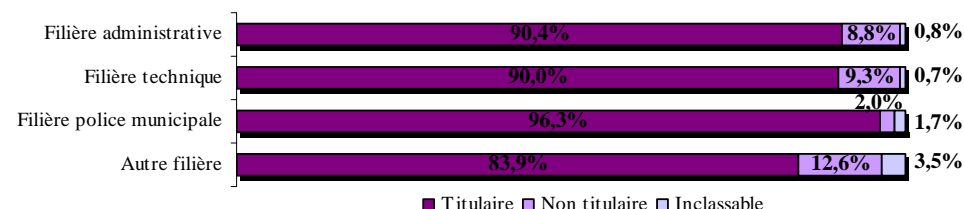
Tableau 5. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités et selon la filière d'emplois (hors emplois aidés).

Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Effectifs	Répartition selon la filière d'emplois (%)				
		Filière administrative	Filière technique	Filière police municipale	Autre filière	Inclassable
Communes de moins de 3 500 habs.	4 792	13,4	25,8	45,7	3,0	12,2
Communes de 3 500 à 9 999 habs.	6 331	13,6	22,3	56,5	1,6	5,9
Communes de 10 000 à 19 999 habs.	4 613	14,6	21,5	52,1	5,6	6,2
Communes de 20 000 à 39 999 habs.	10 406	19,4	37,9	27,9	11,6	3,2
Communes de 40 000 à 79 999 habs.	5 168	15,0	29,9	39,4	4,2	11,5
Communes de plus de 80 000 habs.	8 279	21,0	26,6	39,4	3,2	9,8
Ensemble des organismes communaux	39 587	17,0	28,6	41,3	5,5	7,5
Communautés Urbaines (CU)	91	15,4	62,6	-	-	22,0
Communautés d'Agglomérations (CA)	492	19,7	43,2	27,8	2,6	6,8
Communautés de Communes (CC)	97	3,1	3,1	93,8	-	-
Ensemble des organismes intercommunaux	680	16,7	40,1	33,5	1,9	7,9
Ensemble	40 267	17,0	28,8	41,2	5,5	7,5

- Surtout des titulaires dans la filière police municipale

Comparativement aux agents des autres filières, les agents affectés aux missions de prévention et de sécurité de la filière police municipale compte la plus grande part de titulaires (96,3 % des agents). Par contre, les non titulaires y sont particulièrement peu représentés (2 %).

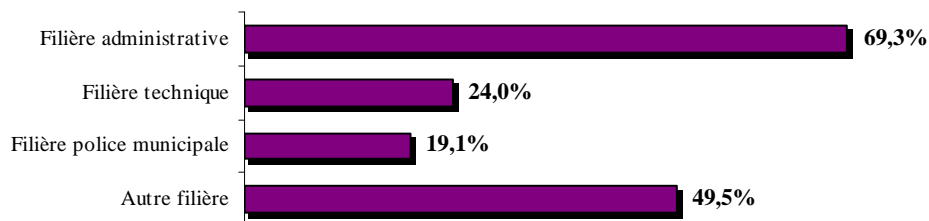
Graphique 18. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la filière d'emplois et selon le statut (hors emplois aidés).



➤ Relativement moins de femmes dans la filière police municipale

La filière administrative est la filière où le taux de féminisation est le plus élevé (69,3 %). En revanche, les femmes sont très faiblement représentées dans les filières techniques (24 %) et de police municipale (19,1 %).

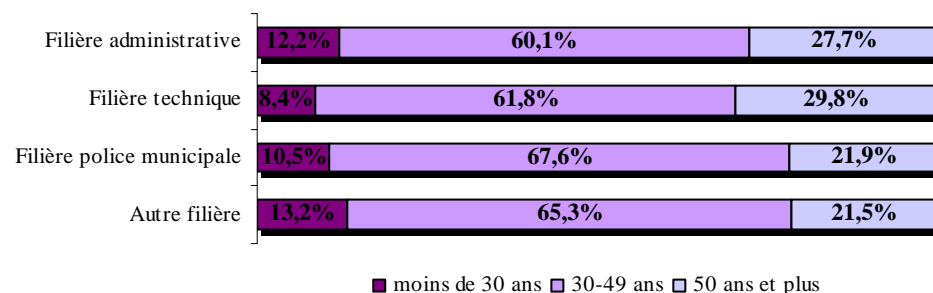
Graphique 19. Taux de féminisation (en %) des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la filière d'emplois (hors emplois aidés).



➤ Des agents plus âgés dans la filière technique

Parmi les trois principales filières du domaine de prévention et de sécurité, les agents de la filière technique sont plus âgés que ceux des filières police municipale et administrative. En effet, la part des agents de moins de 30 ans est plus faible dans la filière technique (8,4 %) que dans la filière police municipale (10,5 %) ou dans la filière administrative (12,2 %). Au contraire, la part des plus de 50 ans y est plus élevée (29,8 % contre respectivement 21,9 % et 27,7 %).

Graphique 20. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité selon la filière d'emplois et selon l'âge (hors emplois aidés).



d. Cadre d'emplois

➤ Presque deux agents sur cinq sont des agents de police municipale

Parmi les 40 267 agents titulaires et non titulaires affectés aux activités de la prévention et de la sécurité, 32 658 sont regroupés sur neuf cadres d'emplois, soit 81,1 % des agents. Parmi ces neuf cadres d'emplois, les agents de police municipale (37,6 %) et les agents techniques (20,8 %) représentent la plus grande part des agents chargés de la prévention et de la sécurité. Les adjoints et les agents administratifs représentent 13 % des agents affectés aux activités de la prévention et de la sécurité.

Tableau 6. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité dans les huit principaux cadres d'emplois (hors emplois aidés).

Cadre d'emplois	Effectifs	% des agents "Prévention et sécurité"	% de l'ensemble des agents territoriaux
Agent de police municipale	15 143	37,6	1,0
Adjoint technique	8 381	20,8	36,9
Adjoint administratif	3 798	9,4	6,9
Agent administratif	1 442	3,6	9,2
Agent de maîtrise	1 398	3,5	3,6
Technicien supérieur	854	2,1	1,6
Garde champêtre	825	2,1	0,1
Attaché	817	2,0	3,3

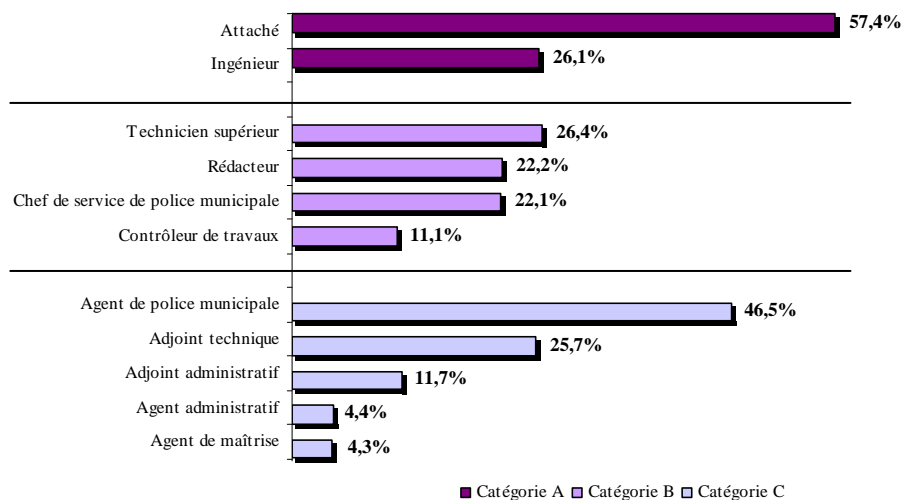
➤ Agent de police municipale, principal cadre d'emplois de catégorie C

83,5 % des agents titulaires et non titulaires de **catégorie A** chargés des missions de la prévention et de la sécurité, se répartissent entre deux cadres d'emplois : les attachés (817 agents, soit 57,4 %) et les ingénieurs (372 agents, soit 26,1 %).

Les agents de **catégorie B** se ventilent principalement au sein de quatre principaux cadres d'emplois qui représentent 81,8 % des effectifs : 854 agents (soit 26,4 %) sont techniciens supérieurs, 22,2 % sont rédacteurs, de même, 22,1 % sont chefs de service de police municipale et 11,1 % sont contrôleurs de travaux.

Quatre cadres d'emplois rassemblent 27 322 agents de **catégorie C** (soit 83,9 %) affectés aux missions de la prévention et de la sécurité : les agents de police municipale qui représentent près de la moitié des effectifs (46,5 %), les adjoints techniques (25,7 %), les adjoints et agents administratifs (16,1 %) et les agents de maîtrise (4,3 %).

Graphique 21. Répartition des agents (en %) affectés aux activités de prévention et de sécurité dans les principaux cadres d'emplois et selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).

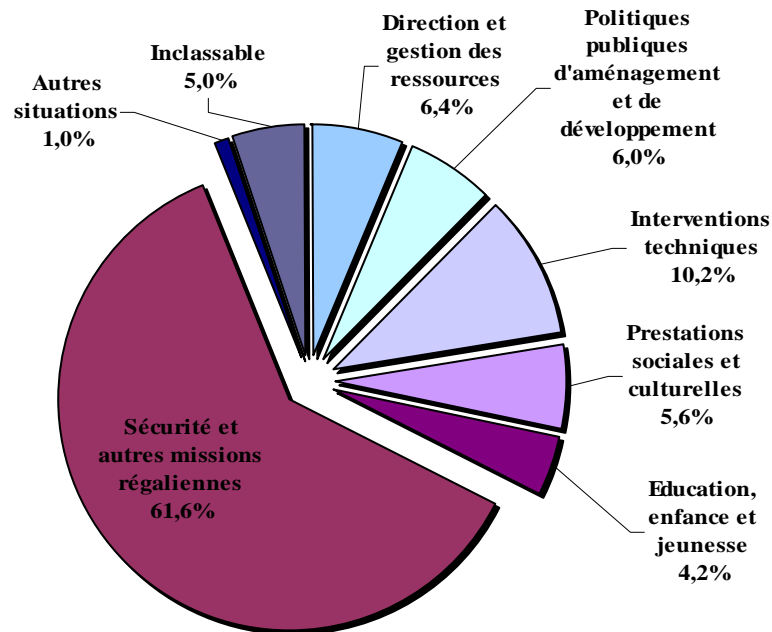


3. Caractéristiques organisationnelles : domaine et secteur d'affectation

- 59,7 % des agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité sont affectés au service Police et sécurité

Les agents chargés de la prévention et de la sécurité se répartissent entre six grands domaines d'affectation. Ils sont naturellement présents dans le domaine des missions régaliennes qui regroupe 25 425 agents, soit 61,6 % des effectifs. Le domaine des interventions techniques, deuxième domaine, représente 10,2 % des effectifs.

Graphique 22. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le domaine d'affectation (en %).



Plus précisément, 75,9% des agents se répartissent entre 8 secteurs d'affectation sur 36. Le principal secteur d'affectation est le secteur Police et sécurité. On y dénombre 24 674 agents, ce qui représente 59,7% des effectifs chargés des missions de la prévention et de la sécurité.

Ensuite, les secteurs d'affectation du bâtiment et patrimoine bâti, de la voirie et des affaires juridiques et administratives représentent chacun environ 3 % de ces agents.

Tableau 7. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité dans les huit principaux secteurs d'affectation (en %).

Secteur d'affectation	Effectifs	% des agents "Prévention et sécurité"	% de l'ensemble des agents territoriaux
Police et sécurité	24 674	59,7	2,0
Bâtiment et patrimoine bâti	1 221	3,0	8,1
Voirie, infrastructures et réseaux divers	1 099	2,7	5,8
Affaires juridiques et administratives	1 085	2,6	6,2
Urbanisme et aménagement	861	2,1	1,2
Affaires scolaires et périscolaires	815	2,0	8,1
Espaces verts et paysages	793	1,9	4,4
Politique de la ville	792	1,9	0,4

Le domaine d'affectation de la sécurité et autres missions régaliennes est particulièrement important dans les communes de 3 500 à 10 000 habitants et dans celles de 10 000 à 20 000 puisqu'il regroupe, respectivement 71 % et 72 % des agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité. Le domaine des interventions techniques est quant à lui relativement important dans les communes de 20 000 à 39 999 habitants, puisqu'il constitue 15,4 % des effectifs. Enfin, le domaine de la direction et gestion des ressources représente dans les communes de moins de 3 500 habitants 12 % des effectifs.

Tableau 8. Répartition des agents affectés aux activités de prévention et de sécurité selon le type de collectivités et selon le domaine d'affectation (en %).

Type de collectivités et d'établissements publics territoriaux	Effectifs	Répartition selon le domaine d'affectation (en %)							
		Direction et gestion des ressources	Politiques publiques d'aménagement et de développement	Interventions techniques	Prestations sociales et culturelles	Education, enfance et jeunesse	Sécurité et autres missions régaliennes	Autres affectations	Inclassable
Communes de moins de 3 500 habitants	4 993	12,0	0,5	12,3	3,0	6,6	54,7	4,4	6,5
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	6 512	7,8	4,8	7,5	3,1	1,3	71,0	1,4	3,2
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	4 776	5,8	6,8	4,8	4,8	2,7	72,0	0,2	2,9
Communes de 20 000 à 39 999 habitants	10 750	5,8	7,5	15,4	10,4	9,5	48,2	0,7	2,5
Communes de 40 000 à 79 999 habitants	5 244	4,4	8,0	7,7	3,5	0,8	69,2	0,0	6,3
Communes de plus de 80 000 habitants	8 344	4,4	6,2	9,1	4,4	1,5	65,1	0,1	9,2
Ensemble des organismes communaux	40 619	6,4	5,9	10,2	5,5	4,3	61,6	1,0	5,0
Communautés Urbaines (CU)	93	3,2	8,6	26,9	0,0	0,0	50,5	7,5	3,2
Communautés d'Agglomérations (CA)	501	8,0	11,3	9,7	13,5	0,0	51,7	0,4	5,5
Communautés de Communes (CC)	97	0,0	0,0	0,0	3,1	0,0	93,8	0,0	3,1
Ensemble des organismes intercommunaux	690	6,2	9,4	10,6	10,2	0,0	57,4	1,3	4,8
Ensemble	41 310	6,4	6,0	10,2	5,6	4,2	61,5	1,0	5,0

4. Caractéristiques professionnelles : métiers territoriaux des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité

➤ 167 métiers ont été identifiés

Début 2007, on dénombre 167 métiers exercés par les agents qui contribuent plus ou moins directement à des activités de la prévention et de la sécurité. L'intitulé de l'emploi a pu être affecté à 81,3 % de ces agents. Bien naturellement, la famille professionnelle Prévention et sécurité concentre 68,1 % des métiers des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité.

On distingue parmi les autres métiers exercés par les agents affectés aux missions de prévention et de sécurité :

- des métiers administratifs, dont les agents de gestion administrative
- des métiers techniques, dont les agents d'entretien polyvalent.

a. Les métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité

➤ 68,1 % des agents relèvent de la famille professionnelle Prévention et sécurité

Sept métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité ont été identifiés. Ils représentent 68,1 % des agents affectés aux activités de la prévention et de la sécurité. 39,8 % des agents chargés de la prévention et de la sécurité sont des policiers municipaux. C'est le métier le plus représenté dans cette famille professionnelle. Le deuxième métier le plus représenté est celui d'agent de surveillance des voies publiques : 10,4 % des agents l'exercent.

➤ Peu de titulaires parmi les agents de surveillance des voies publiques et parmi les agents de médiation et de prévention

La plupart des agents de la famille professionnelle Prévention et sécurité sont titulaires. Parmi les agents de surveillance des voies publiques, les agents de médiation et de prévention et les opérateurs de vidéo-

surveillance, la part des non titulaires est plus élevée (respectivement 26,3 %, 20,5 % et 26,8 %). La proportion des emplois aidés est importante chez les agents de médiation et de prévention (15,2 %).

Tableau 9. Répartition des métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité selon le statut (en %).

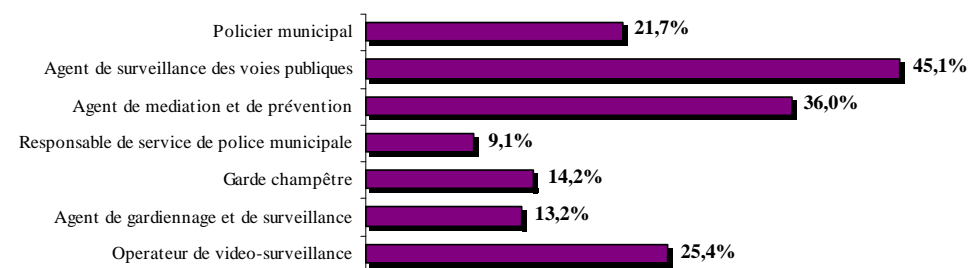
Métier de la famille professionnelle Prévention et sécurité	Effectifs	%*	Répartition selon le statut (%)			
			Titulaire	Non titulaire	Emploi aidé	Inclassable
Policier municipal	13 920	39,8	95,9	2,1	0,0	2,0
Agent de surveillance des voies publiques	3 639	10,4	66,0	26,2	5,3	2,5
Agent de médiation et de prévention	2 209	6,3	61,4	20,5	15,2	2,9
Responsable de service de police municipale	1 606	4,6	98,0	1,5	0,0	0,5
Garde champêtre	1 108	3,2	98,1	1,2	0,7	0,0
Agent de gardiennage et de surveillance	938	2,7	87,8	6,9	2,0	3,3
Opérateur de vidéo-surveillance	369	1,1	71,8	26,8	1,4	-

* : Part parmi les agents chargés des missions de la prévention et de la sécurité dont un métier a été affecté

➤ Une forte féminisation des agents de surveillance des voies publiques

Parmi les sept métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité, la part des femmes est relativement importante chez les agents de surveillance des voies publiques : elles représentent 45,1 % des effectifs. A l'inverse, elles sont particulièrement peu représentées parmi les responsables de services de police municipale (9,1 %).

Graphique 23. Taux de féminisation des métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité (en %).



- 29,7% des responsables de service de police municipale sont de catégorie B

Les agents exerçant le métier de policier municipal sont presque entièrement de catégorie C (98,3 %). Ce n'est pas le cas pour les agents de médiation et de prévention (63,4 %), les responsables de service de police municipale (66,1 %) ou les agents de surveillance des voies publiques (73,4 %). Ils se répartissent davantage entre les trois catégories hiérarchiques : par exemple 29,7 % des responsables de service de police municipale sont de catégorie B et 3 % de catégorie A ; 6,7 % des agents de médiation et de prévention sont de catégorie B. Les agents de catégorie A sont très faiblement représentés dans les métiers de la famille professionnelle Prévention et sécurité.

Tableau 10. Répartition des métiers (en %) de la famille professionnelle Prévention et sécurité selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).

Métier de la famille professionnelle Prévention et sécurité	Répartition selon la catégorie (%)			
	A	B	C	Inclassable
Policier municipal	-	1,1	98,3	0,6
Agent de surveillance des voies publiques	0,0	0,5	73,4	26,1
Agent de médiation et de prévention	1,5	6,7	63,4	28,4
Responsable de service de police municipale	3,0	29,7	66,1	1,1
Garde champêtre	0,0	-	92,6	7,2
Agent de gardiennage et de surveillance	-	0,8	91,5	7,7
Opérateur de vidéo-surveillance	-	-	92,0	8,0

b. Les principaux métiers administratifs et techniques exercés par les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité

- Les agents de gestion administrative représentent 4,7 % des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité.

Parmi les principaux métiers administratifs et techniques identifiés parmi les agents chargés des missions de la prévention et sécurité, 12 d'entre eux représentent 15,4 % des agents. Ce sont les agents de gestion administrative qui représentent la plus grande part : 4,4 % des agents exercent ce métier. Les agents chargés d'accueil, deuxième métier administratif le plus représenté, représentent 1,8 % des agents et on trouve plus rarement affecté aux missions de prévention et de sécurité des métiers tels que les agents d'entretien polyvalent, les animateurs de loisirs ou les agents d'accompagnement de l'enfance.

Tableau 11. Répartition des principaux métiers administratifs et techniques selon le statut (en %).

Métier administratif et technique des agents chargés de la prévention et de la sécurité	Effectifs	%*	Répartition selon le statut (%)			
			Titulaire	Non titulaire	Emploi aidé	Inclassable
Agent de gestion administrative	1 626	4,7	95,9	2,6	1,0	0,5
Chargé d'accueil	642	1,8	91,5	4,9	3,3	0,3
Agent de maintenance des équipements sportifs	517	1,5	92,7	4,1	3,2	-
Agent d'entretien polyvalent	451	1,3	92,3	5,6	0,0	2,1
Agent d'accueil et de surveillance du patrimoine	438	1,3	86,5	12,6	0,9	-
Conseiller en prévention des risques professionnels	394	1,1	93,9	4,3	1,3	0,5
Agent d'accompagnement de l'enfance	296	0,8	86,6	2,8	3,5	7,1
Jardinier des espaces horticoles et naturels	241	0,7	94,3	3,5	-	2,2
Animateur de loisirs	227	0,6	78,9	17,8	1,1	2,2
Agent de nettoyage	218	0,6	78,5	13,1	6,0	2,4
Gardien d'immeuble	181	0,5	98,9	1,1	-	-
Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	180	0,5	97,1	-	-	2,9

* : Part parmi les agents chargés des missions de prévention et de sécurité dont un métier a été affecté

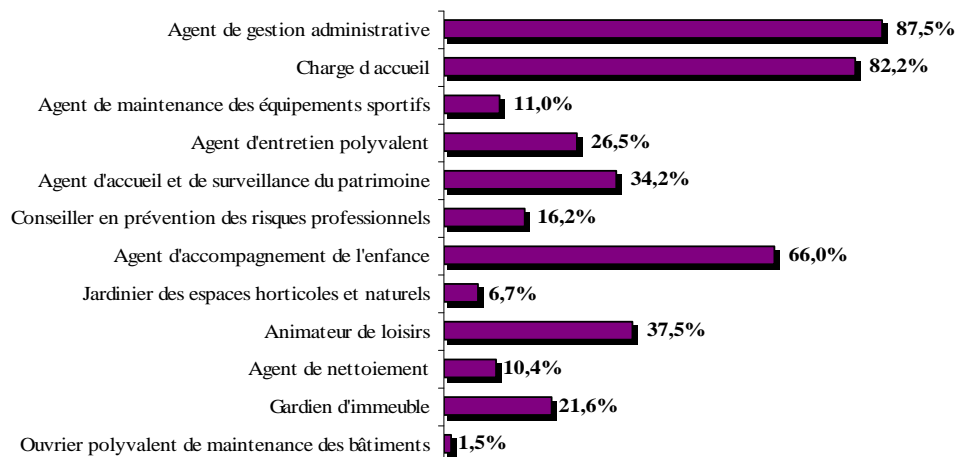
- Une part importante de titulaires chez les agents de gestion administrative

Les agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité exerçant un métier administratif ou technique sont principalement titulaires, notamment pour les agents de gestion administratifs (95,9 %). Néanmoins, la part des non titulaires est plus importante chez les animateurs de loisirs et les agents de nettoyage (respectivement 17,8 % et 13,1 %). La part des emplois aidés est également relativement élevée chez les agents de nettoyage. Les ouvriers polyvalents de maintenance des bâtiments sont quasi tous titulaires (97,1 %).

- Une très forte féminisation des agents de gestion administrative et des chargés d'accueil

Les femmes sont nombreuses parmi les agents de gestion administrative (87,5 %), parmi les agents chargés d'accueil (82,2 %) ou encore parmi les agents d'accompagnement de l'enfance (66 %). Au contraire, dans les métiers techniques, elles le sont beaucoup moins. Par exemple, 1,5 % des ouvriers polyvalents de maintenance des bâtiments et 6,7 % des jardiniers des espaces horticoles et naturels sont des femmes.

Graphique 24. Taux de féminisation des métiers administratifs et technique des agents affectés aux missions de la prévention et de la sécurité » (en %).



- 30,2% des conseillers en prévention des risques professionnels sont de catégorie B

Excepté les conseillers en prévention des risques professionnels dont 30,2 % sont de catégorie B et 5,1 % de catégorie A, les agents administratifs et techniques sont presque entièrement de catégorie C. De même pour les agents de gestion administrative et les animateurs de loisirs, mais dans une moindre mesure. En effet, 6,4 % des agents de gestion administrative et 8,1 % des animateurs de loisirs sont de catégorie B ; 1,1 % et 0,9 % de catégorie A.

Tableau 12. Répartition des principaux métiers (en %) administratifs et techniques selon la catégorie hiérarchique (hors emplois aidés).

Métier administratif et technique du domaine « Prévention et sécurité »	Répartition selon la catégorie (%)			
	A	B	C	Inclassable
Agent de gestion administrative	1,1	6,4	91,6	0,9
Chargé d'accueil	0,0	1,8	95,3	3,0
Agent de maintenance des équipements sportifs	0,0	0,0	93,3	6,8
Agent d'entretien polyvalent	0,0	0,0	96,2	3,8
Agent d'accueil et de surveillance du patrimoine	0,0	1,1	85,5	13,4
Conseiller en prévention des risques professionnels	5,2	30,6	62,4	1,9
Agent d'accompagnement de l'enfance	0,0	0,0	100,0	0,0
Jardinier des espaces horticoles et naturels	0,0	0,0	100,0	0,0
Animateur de loisirs	0,9	8,1	91,0	0,0
Agent de nettoyage	0,0	0,0	100,0	0,0
Gardien d'immeuble	0,0	0,0	100,0	0,0
Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	0,0	1,4	89,2	9,5

C. Précisions méthodologiques

Champ de l'étude

Cette enquête se compose de deux questionnaires l'un portant sur l'organisation des services chargés de la prévention et de la sécurité et l'autre sur les effectifs des affectés aux missions de la prévention et de la sécurité au 31 décembre 2006.

Les agents concernés par le recensement des effectifs sont les agents, tous statuts confondus :

- ayant un cadre d'emplois de la filière police
- exerçant un métier du domaine professionnel de la sécurité
- travaillant, quel que soit leur métier, dans un service ou une direction à laquelle sont rattachées les missions de prévention et/ou de sécurité.

Réalisation de l'enquête

Cette enquête a été réalisée auprès de 3 121 communes et EPCI sur toute la France avec les DOM.

Ont été interrogés :

- 2 702 communes
- 252 communautés de communes
- 153 communautés d'agglomération
- 14 communautés urbaines

Les communes de plus de 10 000 habitants, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines ont toutes été interrogées. Alors que les communes de moins de 10 000 habitants et les communautés de communes ont fait l'objet d'un échantillonnage.

Nous avons demandé à chaque collectivité interrogée de nous renvoyer par courrier la 1^{ère} partie du questionnaire concernant l'organisation des missions de prévention et de sécurité au sein de la collectivité et, pour la 2^{ème} partie du questionnaire, sur support informatique une série d'informations pour chaque agent concerné par les activités de la prévention et de la sécurité et présent le 31 décembre 2006 dans ses effectifs.

Ces informations portaient sur le statut, la modalité juridique de recrutement, le sexe, la date de naissance, la date de première entrée dans une collectivité, la date de fin de contrat pour les emplois aidés, le niveau d'étude, le cadre d'emplois de référence, le service d'affectation, l'intitulé du métier, la condition d'emploi (temps complet ou non) et la quotité de travail.

Bilan de l'enquête

Le taux de réponse des collectivités interrogées à la 1^{ère} partie du questionnaire est de 52,6 % et de 49,3 % pour la 2^{ème} partie du questionnaire.

Taux de réponse à la 1^{ère} partie du questionnaire

	Echantillon	Réponses	% réponses
Communes de moins de 3 500 habitants	1 215	686	56,5
Communes de 3 500 à 10 000 habitants	591	316	53,5
Communes de plus de 10 000 habitants	896	416	46,4
Communautés urbaines	14	14	100,0
Communautés d'agglomération	153	77	50,3
Communautés de communes	252	132	52,4
Toutes collectivités confondues	3 121	1 641	52,6

Taux de réponse à la 2^{ème} partie du questionnaire

	Echantillon	Réponses	% réponses
Com. de moins de 3 500 habitants	1 215	621	51,1
Com. de 3 500 à 10 000 habitants	591	316	53,5
Com. de plus de 10 000 habitants	896	384	42,9
Communautés urbaines	14	14	100,0
Communautés d'agglomération	153	77	50,3
Communautés de communes	252	128	50,8
Toutes collectivités confondues	3 121	1 540	49,3

Des taux de réponse trop bas pour certaines régions n'ont pas permis d'obtenir des résultats régionalisés.

Synthèse réalisée par :
Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences
de la Fonction publique territoriale
www.observatoire.cnfpt.fr

